

<p style="text-align: center;">PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 23 DU 06 SEPTEMBRE 2019</p>

Convocation : 06 septembre 2019.

Présents : Anne-Marie MARILLER, Jean-Claude LAVESVRE, Laurence SEBASTIEN, Jean-Pierre DUREUIL, Patrice DEVELAY, André FLETY, Egbert STAP, Lucien LIEBAUT, Valérie JOSEPH, Jean-Luc SAUSSOL.

Absents : Egbert STAP (procuration à : Laurence SEBASTIEN), Lucien LIEBAUT (procuration à : Patrice DEVELAY).

1. Compte-rendu de la précédente réunion

Le compte-rendu de la réunion du 25 mars est approuvé à l'unanimité.

2. Décisions du Maire

Depuis la dernière réunion de conseil, deux décisions ont été prises par le Maire :

- location du logement situé au n°1, impasse du Petit Champ (T3) à Mme Françoise DESURVIRE au 1^{er} juillet 2019.
- location du logement situé au n° 5, impasse du Petit Champ (T3 duplex) à Mr René GAUTHEY au 1^{er} septembre 2019.

3. CCGAM

a. Fonds de Concours

Le Fonds de Concours et l'enveloppe de solidarité seront versés par la CCGAM en section de fonctionnement du budget (5426.77 €). Il sera affecté aux dépenses de combustibles, d'électricité assumée par la commune ainsi qu'une partie du broyage.

b. Rapport de la CLECT (commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées),

Aucun changement n'est intervenu dans le calcul des AC (attributions de compensation) pour notre commune cette année. Pour l'année 2019, le montant des AC s'élève à 72 656 €.

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité ce rapport.

4. Travaux

• **Broyage :**

L'ETA Dugardin arrête les travaux de broyage. Elle n'assurera pas celui de l'automne.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de retenir le devis présenté par l'ETF DUVERNOY d'Arleuf.

• **Remplacement des rideaux de la salle verte :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de retenir le devis présenté par l'entreprise BOUHAND de Marmagne. Les stores seront installés prochainement.

Pour chacun des différents travaux, deux devis ont été présentés.

- **Sydesl :**

Le montant de la contribution par point lumineux a évolué pour 2019. Il est de 9 € pour le matériel neuf, et de 20 € pour le vétuste, conformément aux dispositions arrêtées lors du comité syndical du sydesl le 03 février 2017, et à l'information diffusée lors de l'assemblée générale.

Le montant total de la contribution s'élèvera donc à : 1089 €.

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité cette contribution.

- **Parquet école :**

Les travaux dans la classe de Mme Aubert, ont été réalisés courant juillet par Jean-Claude Lavesvre, André Fléty et Michel Mangematin. Nous les remercions.

- **Cour école :**

Le nettoyage de la petite cour de l'école (vers l'ancienne cantine), a nécessité l'utilisation d'une mini pelle et de deux personnes durant deux heures. Le conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne plus mettre à disposition cet espace aux élèves.

5. Demande d'achat de terrain communal

Le Conseil Municipal, par 7 voix contre et 3 abstentions, décide par mesure d'équité de ne vendre aucune parcelle de terrain communal.

6. Fissures maison relatif à la sécheresse

Suite à l'épisode de sécheresse qui sévit encore cette année sur notre commune, plusieurs réclamations ont été déposées à la mairie. Si vous constatez l'apparition de fissures sur les murs et les façades de votre maison n'hésitez pas à venir le signaler en mairie, avec l'appui de photos. Fin octobre, une demande communale de l'état de catastrophe naturelle, sera transmise à la préfecture de Mâcon en Saône et Loire, où une commission se réunira pour l'attribution ou non de l'état de catastrophe, s'il y a lieu. Pour information, sur conseil de la préfecture ne rien déclarer à vos assurances pour l'instant.

7. Bilan fête Roseraie

Malgré le changement de date suite aux élections européennes, une quarantaine d'exposants ont répondu présent, et ont fait part de leur satisfaction. Il y a eu 1316 entrées, 144 repas servis, le bénéfice est de 4275.22 €.

8. Questions diverses

- Le transfert des compétences « eau » et « assainissement » au niveau intercommunal n'aura pas lieu au 1^{er} janvier 2020.

« Les conditions de minorité de blocage ayant été réunie pour notre communauté de communes, les compétences « eau » et « assainissement » continueront de relever des communes membres de l'intercommunalité. »

- Nous avons été contacté par l'opérateur FREE, où la pose d'une antenne est actuellement à l'étude. Celle-ci devrait être couplée avec ORANGE.
- Une formation aux premiers secours à l'école primaire de la Celle-En-Morvan financée par la commune s'est déroulée courant juin.
- Les cours de yoga ont repris le mardi 11 septembre 2019, à la salle verte sur le site de la Roseraie. N'hésitez pas à vous renseigner, la première séance étant gratuite.

La séance est levée à 22H15.

Pour information, il est recommandé aux habitants de ne pas nourrir les chats ne leur appartenant pas. (Ceci participe à une surpopulation, par conséquent à un manque de salubrité). Toute personne est responsable de son animal et doit gérer la reproduction.

Concernant l'abolement des chiens :

Les propriétaires et possesseurs d'animaux et ceux qui en ont la garde sont tenus de prendre toutes les mesures propres à préserver, le repos et la tranquillité des habitants et du voisinage.